



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 janvier 2022

Date de la convocation : 17 janvier 2022

Nombre de délégués

- en exercice : 32 - présents : 28 votants : 29

L'an deux mille vingt et deux, le vingt-cinq janvier, à dix-huit heures trente minutes, les membres du conseil de la Communauté de Communes Marche Occitane – Val d'Anglin, légalement convoqués, se sont réunis publiquement en la Salle des Fêtes Gaston Chéreau de Prissac, sous la présidence de Mathieu MOREAUX, Président.

Présents : Laurent ALLILAIRE, Pascal AUFRERE, Sabine AVRIL, Michèle BALLET, Thierry BARBIER, Marcel BOURGOIN, Christian BREC, Stéphane CALARD, Christine DEJOIE, Robert DIEZ-POMMARES, Marie-Laure FRISCH, Philippe GOURLAY, Jean IMBERT, Paul JEANNEAU, Hubert JOUOT, Jacqueline LAROCHE, Laurent LAROCHE, Nathalie LAURENCIER, Suzanne MARCHAND, David MARDHEL, Mathieu MOREAUX, Alain NEVIÈRE, Alain OVAN, Brigitte PONCEAU, Christelle RAOUI, Jean-Louis TOUZEAU, Gilles TOUZET, Frédérique VRIGNAT.

Pouvoir : Jean-Christophe PLANTUREUX à Jean-Louis TOUZEAU.

Absents / Excusés : Michel GUILBERT, Spike GROËN (représenté par Pascal AUFRERE), Corinne SOULAS, Laurent ROULLET.

Membres suppléants présents : Jean-Paul BUGEAUD, Daniel PATRIGEON.

Absents / Excusés : Catherine HUBERT, Marie-Claude PAUTE, Eric VAN RIET.

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021 ;
3. Instauration d'un dispositif d'« Aide en faveur des TPE » ;
4. Attribution du marché pour les travaux « fauchage des accotements sur voie communale programme 2022 »
5. Attribution du marché pour les travaux « débroussaillage des voies communales 2022 » ;
6. Attribution du marché pour les travaux « accord cadre à bons de commande – travaux d'entretien de voirie 2022 » ;
7. Attribution du marché de mission de la maîtrise d'œuvre pour réaliser des aménagements de réhabilitation d'ouvrage d'art sur les communes de Saint-Hilaire Sur Benaize et Tilly ;
8. Demandes de DETR ET DSIL 2022 ;
9. Convention de partenariat avec le Comité de l'Indre de Natation ;
10. Conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les associations Familles Rurales ;
11. Convention de stage pour un stagiaire de l'enseignement supérieur ;
12. Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur ;
13. Modification de la délibération n° 2021-10-26.11 portant création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (en application de l'article 3.II de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) – Volontariat Territorial en Administration ;
14. Modification de la délibération n° 2021-11-30.10 portant création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (Conseiller Numérique France Services) ;
15. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs ;
16. Vote des subventions communautaires aux écoles du territoire ;
17. Adhésion 2022 à l'Agence d'Attractivité de l'Indre ;
18. Adhésion 2022 à l'Agence Dev'Up Centre-Val de Loire ;
19. Chenil communautaire ;
20. Questions et informations diverses.

Le Président présente ses vœux aux délégués pour cette nouvelle année que tout le monde espère plus agréable à vivre que les deux précédentes

1. Secrétaire de séance : *Nathalie LAURENCIER avec le renfort de Alain NEVIÈRE.*

Voté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2021

Le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2021 à Parnac est approuvé à l'unanimité.

Alain OVAN relève le paradoxe que constitue dans les débats relatifs aux projets d'implantations de production d'énergie renouvelable la coexistence d'une position générale communautaire plutôt défavorable et de la tentation de vouloir quand même envisager un partage collectif des retombées attendues.

3. Instauration d'un dispositif d « Aide en faveur des TPE »

Ce point a été traité par la commission développement économique pour venir en aide aux très petites entreprises. Une enveloppe mobilisable de 15 000 € dans le budget permettrait d'aider à hauteur de 800 à 5 000 € par dossier. Les critères d'attribution envisagés permettent d'être plus réactif et rapide que l'aide à l'immobilier. Il est envisagé que l'instruction des dossiers se fasse de façon groupée lors des 3 réunions annuelles de commission économique dédiées.

Hubert JOUOT souligne la nécessité d'informer toutes les entreprises de l'existence de ce nouvel outil à leur disposition.

Mathieu MOREAUX répond qu'une newsletter bientôt diffusable pourra efficacement relayer l'information en complément des rencontres conduites sur le terrain par Guillaume, le chargé de mission.

Laurent LAROCHE exprime sa satisfaction sur le travail de Guillaume avec qui il échange très régulièrement pour suivre la mission et son avancement.

A la question de Paul JEANNEAU qui redoute que 3 réunions annuelles ne soient pas suffisantes pour répondre dans l'urgence le Président explique que les contraintes du calendrier régional de passage en commission pour la validation des dossiers pèsent toujours sur les procédures.

Voté à l'unanimité.

4. Attribution du marché pour les travaux « fauchage des accotements sur voie communale programme 2022 »

La commission d'appel d'offres réunie avant le présent conseil communautaire n'a reçu qu'une seule réponse, celle de Philippe GUERIN.

Le forfait proposé pour 100 km s'élève à 6 200 € HT, soit + 500 € par rapport à 2021 en raison de la hausse du prix de l'énergie.

Voté à l'unanimité.

5. Attribution du marché pour les travaux « débroussaillage des voies communales 2022 »

Là aussi une seule proposition reçue, celle de Philippe GUERIN qui, sur la base de 100 km atteint 49 500 € HT, soit une augmentation de 4 650 €.

Voté à l'unanimité.

6. Attribution du marché pour les travaux « accord cadre à bons de commande – travaux d'entretien de voirie 2022 »

Aux 3 entreprises qui ont répondu comme souvent s'est ajoutée l'entreprise Jeandrot de Déols. L'estimation établie par l'ATD atteignait 74 131,85 € pour les travaux préparatoires et les offres s'étaient entre 48 150,70 € HT (Colas), 51 454,45 € HT (Eurovia), 103 343,22 € HT (SETEC) et 183 542,25 € HT (Jeandrot).

Pour les travaux de chaussée, les résultats étaient les suivants : Eurovia : 674 159,00 € HT, Colas : 733 240,30 € HT, SETEC : 749 310,51 € HT et Jeandrot : 1 879 215,00 € HT.

Le résultat global prenant en compte le prix pour 60% et la technique pour 40% plaçait Eurovia en tête avec 95,6 points devant Colas 91,5 points.

Les engagements d'Eurovia prenant en compte les défauts constatés sur les prestations 2021 la Commission propose de retenir cette entreprise.

Voté à l'unanimité.

7. Attribution du marché de mission de la maîtrise d'œuvre pour réaliser des aménagements de réhabilitation d'ouvrage d'art sur les communes de Saint-Hilaire Sur Benaize et Tilly

Une seule entreprise a répondu, celle qui était intervenue en 2021 à Mazereau et Draiges, avec de petits soucis de réalisation sur le 2^{ème} site. Le Président souligne le rôle décisif de Stéphane CALARD pour cadrer les choses. La mission d'étude est estimée à 28 160 € HT. Le chantier étant mitoyen entre Tilly et Coulonges les Hérolles, cette dernière accepte de partager les coûts par moitié avec la CDC.

Voté à l'unanimité.

8. Demandes de DETR et DSIL 2022

Les derniers éléments ont été transmis ce matin. S'agissant de la zone d'activités de La Boussinière à Saint-Benoît-du-Sault les travaux sont estimés à 980 000 € HT pouvant bénéficier de 16% de CRST et 50% de DETR, laissant donc 330 000 € HT à la charge de la CDC. Le projet concerne la construction de 2 bâtiments d'un peu plus de 300 m² chacun couverts avec des panneaux photovoltaïques. Le dimensionnement a été conseillé par Dev'up pour avancer plus rapidement la réalisation.

Mathieu MOREAUX sollicite les délégués pour que ceux-ci fassent remonter aux services de la CDC toute demande dont ils auraient connaissance.

Voté à l'unanimité.

Pour ce qui concerne la Maison du Gouverneur dite « Maison Margot » la volonté de la CDC est de valoriser ce patrimoine bâti de grand intérêt architectural tout en lui donnant une fonction utile : activités artisanales, artistiques ou commerciales, logement touristique ou résidentiel. Mais il faut tenir compte de grosses contraintes : accessibilité PMR, utilisation complémentaire ou commune des différents niveaux du rez de chaussée au grenier, aménagement des combles et greniers, utilisation de matériaux biosourcés pour l'isolation comme le préconise notre projet de territoire. Un premier chiffrage indicatif a été établi pour des travaux de couverture, de réaménagement intérieur, de remplacement des huisseries etc... Ce scénario permettrait de créer 3 logements au-dessus d'un logement accessible PMR au rez de chaussée pour environ 900 000 € HT avec 30% du CRST et 2 fois 25 % de DETR (2022 et 2023) , les 20 % restant soit 180 000 € HT seraient à la charge de la CDC.

Voté à l'unanimité.

9. Convention de partenariat avec le Comité de l'Indre de Natation

Depuis 2 ans il n'a pas été possible de mettre en place le dispositif Nagez grandeur nature. Le Comité départemental de Natation propose de ré-intervenir à Chaillac et Bélâbre cet été en combinant animations ludiques et apprentissage de la natation.

Faisant remarquer que la participation lors de précédentes éditions était limitée à 1 000 € par plan d'eau Philippe GOURLAY trouve l'augmentation énorme.

Le Président lui répond que la durée d'intervention passerait de 2 à 3 semaines et que les communes sont sollicitées par ailleurs pour co-financer le projet en complément de la CDC.

Brigitte PONCEAU, à l'expérience des éditions antérieures souligne la nécessité d'insister pour que les horaires d'apprentissage de la natation soient mieux respectés et que la formation adéquate du personnel soit précisément vérifiée.

Alain NEVIERE observe que le Département exprime une préoccupation sécuritaire (savoir nager) qui passe avant l'aspect loisirs et animations.

Thierry BARBIER pense que l'extension d'une 3^{ème} semaine peut justifier l'augmentation d'autant qu'il y a très peu de demandes pour utiliser les crédits communautaires réservés au sport dans le budget. Il se considère prêt à faire confiance une fois la question des précisions sur l'offre de cours de natation obtenue du Comité.

Hubert JOUOT demande ce qui se passerait en cas de fermeture administrative des baignades en fonction de la qualité des eaux et s'interroge sur la contribution des 2 communes concernées.

Laurent LAROCHE souligne le problème du recrutement des surveillants de baignade qui préfèrent aller travailler en bord de mer.

Mathieu MOREAUX pense qu'il ne faut pas réfléchir commune par commune mais plutôt à l'échelle du territoire dans son ensemble car cette opération a un impact sur toutes les communes, confirmant le fait que la compétence sport soit portée par la CDC. En réponse à plusieurs interventions il propose que la convention soit revue par le Comité pour mieux identifier les créneaux horaires pour les cours.

La convention est néanmoins acceptée mais le président devra obtenir l'accord supplémentaire de l'organisme pour organiser des « cours de natation ».

Voté à l'unanimité.

10. Conventions de co-financement d'un Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) avec les associations Familles Rurales

Il est proposé de reconduire les modalités financières pratiquées en 2021 : 25 € par journée enfant durant les petites vacances et 20 € pour les vacances d'été.

Voté à l'unanimité.

11. Convention de stage pour un stagiaire de l'enseignement supérieur

La candidature spontanée d'une étudiante originaire de Prissac permettrait de couvrir une mission complémentaire à celle de la Fédération des chemins de la guerre de cent ans et du travail de Vincent. Il s'agirait de dresser un inventaire du patrimoine non médiéval et de préparer les journées européennes du patrimoine en proposant des circuits de randonnée patrimoniaux (églises, lavoirs, fontaines...).

Voté à l'unanimité.

12. Gratification stagiaire de l'enseignement supérieur

Cette gratification, idem à celle du stagiaire guerre de cent ans s'établira à 3 276 € sur la base d'un taux horaire réglementaire de 3,90 € de l'heure.

A la question posée par Frédérique VRIGNAT sur les frais de déplacement il est répondu que ceux-ci seront moins importants que pour la guerre de cent ans, rendant alors possible l'utilisation de la 2^{ème} voiture de la CDC.

Voté à l'unanimité.

13. Modification de la délibération n° 2021-10-26.11 portant création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (en application de l'article 3.II de la loi n° 84-53 du 26/01/1984) – Volontariat Territorial en Administration

Le recrutement du VTA destiné à accompagner le PLUI concerne une personne de catégorie A et non B.

Voté à l'unanimité.

14. Modification de la délibération n° 2021-11-30.10 portant création d'un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (Conseiller Numérique France Services)

Il en va de même pour le Conseiller numérique : catégorie A et non B

Voté à l'unanimité.

15. Mise à jour du tableau des emplois et des effectifs

Il s'agit simplement de prendre en compte l'application des points 13 et 14.

Voté à l'unanimité.

16. Vote des subventions communautaires aux écoles du territoire

3 demandes de participation de la CDC sont étudiées, ce qui conduit à proposer : 2 340 € à l'école de Saint-Benoît-du-Sault, 652,05 € à celle de Chaillac et 3 792, 50 € à celle de Bélâbre.

Hubert JOUOT annonce une demande du même ordre au bénéfice du RPI de Lignac pour un voyage à la montagne qu'il reste à préparer en vue de son examen par la CDC.

Voté à l'unanimité.

17. Adhésion 2022 à l'Agence d'Attractivité de l'Indre

Le montant annuel de l'adhésion à l'A2I reste fixé à 360 € pour l'année.

Voté à l'unanimité.

18. Adhésion 2022 à l'Agence Dev'Up Centre-Val de Loire

L'antenne départementale est l'intermédiaire entre la CDC et le Conseil régional pour une cotisation annuelle de 500 €.

Voté à l'unanimité.

19. Chenil communautaire

Mathieu MOREAUX présente ce projet qui a pour objectif d'apporter une réponse à chacune des communes qui sont régulièrement sollicitées pour recueillir les animaux errants, chiens et chats. Un emplacement proche des locaux techniques situés à Lignac semble judicieux car assez central, le passage matin et soir du personnel permettant d'assurer la nourriture des animaux en semaine, avec en complément une alimentation autonome le week-end par un distributeur de croquettes pour un séjour de 8 jours maxi avant transfert à la SPA.

La construction de 2 emplacements boxs complétée par la fourniture à chaque commune d'un lecteur de puces pour identifier les propriétaires lui paraîtrait suffisante.

A la remarque de Paul JEANNEAU qui estime que 2 cases seraient insuffisantes face aux besoins le Président suggère d'augmenter la capacité jusqu'à 4 cases à construire en régie, sachant que 5 des 17 communes ont déjà chacune 1 chenil.

Voté à l'unanimité.

20. Questions et informations

Michèle BALLET s'inquiète de la distribution dans chaque commune du questionnaire élaboré par sa commission, le délai de retour ayant été fixé au 28 janvier. S'y rajoute le mail envoyé par la CDC en préparation de la réunion prévue avec l'ensemble des professionnels de santé. Cela est en lien avec la prévision de création d'une maison de santé pluridisciplinaire.

Mathieu MOREAUX signale qu'après validation par la commission tourisme communication la nouvelle version du site internet sera mise en ligne à compter du 1^{er} février.

A la question de Nathalie LAURENCIER sur le dossier de la CLECT Philippe GOURLAY répond en déplorant qu'il n'y aura a priori pas d'accompagnement de la Trésorerie. Chaque commune devra aller chercher les infos sur ses recettes auprès de la DGFIP. Une réunion reste à prévoir en février sur ce qui serait à intégrer dans les charges transférées. Mathieu MOREAUX rappelle que des premières réflexions ont été engagées lors d'une réunion de la conférence des maires pour envisager et comparer différents scénarii.

En réponse à la question posée par Paul JEANNEAU sur la fourniture annoncée de tablettes le Président répond que cela est reporté au 2^{ème} trimestre puisque le crédit réservé à l'informatique a été utilisé pour les écoles. D'ici là il faudra examiner et comparer les devis récupérés qui sont très hétérogènes, mais également solliciter l'avis d'autres collectivités déjà utilisatrices pour affiner les besoins de logiciels spécifiques.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 21h00.

Prochain Conseil Communautaire le mardi 29 mars 2022 à 18h30 à Roussines.

Le Président, Mathieu MOREAUX